

Voici, selon nous, ce que le gouvernement provincial aurait à faire pour compléter, réunir, classer les archives et rendre les recherches faciles. La Province de Québec, représentant, dans la Puissance du Canada, ce qui fut autrefois la Nouvelle-France, il nous paraît désirable et rationnel que le dépôt principal des archives, au moins celles se rapportant à la domination française, soit dans un des départements du gouvernement, celui du registraire provincial, qui possède déjà les registres les plus importants, comme on l'a vu plus haut, laissant au gouvernement fédéral à compléter et réunir en un seul dépôt, les archives de la domination anglaise.

Pour rendre ces archives complètes, utiles, accessibles et en faciliter l'étude, il faudrait :

1^o Faire copier, avec la permission de la Société Littéraire et Historique, la série de manuscrits qu'elle possède ainsi que celle de la bibliothèque du parlement d'Ottawa, avec la permission de qui de droit ;

2^o Qu'il y ait une entente et un concours collectif du gouvernement fédéral et de celui de la province de Québec, pour faire rechercher en Europe, à frais communs, par une ou des personnes compétentes, le reste des documents historiques qui se trouvent encore en Angleterre et en France ; les faire copier en double, ainsi que ceux déjà signalés et analysés par M. Brymner et M. Verreault, l'une de ces copies appartenirait au gouvernement fédéral et l'autre au gouvernement de Québec ;

3^o Chaque document des séries de la Société Littéraire et Historique et de la bibliothèque fédérale étant copié séparément, ainsi que ceux à découvrir et découverts en Europe (quand ces travaux seraient terminés nous posséderions la plus belle collection d'archives historiques de l'Amérique), faire ensuite classer par ordre chronologique